Explicatif dépôt de projet dans le cadre de la coopération Wallonie-Bruxelles et le Chili

**Soutien** à la **mobilité** et au **séjour** pour des projets de **coopération** entre Wallonie-Bruxelles et le **Chili**.

Ce soutien est ouvert à différents **organismes** tels que les ASBL, les établissements d’enseignement supérieur reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les laboratoires de recherche, les opérateurs, dans le champ des compétences de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

[Notre soutien 2](#_Toc109736649)

[Votre projet 3](#_Toc109736650)

[Les conditions 4](#_Toc109736651)

[Critères spécifiques pour le secteur Recherche et Innovation 5](#_Toc109736652)

[La subvention 6](#_Toc109736653)

[Votre demande 8](#_Toc109736654)

[Notre décision 9](#_Toc109736655)

[Contact 12](#_Toc109736656)

# Notre soutien

## Présentation du soutien

### Quel est le soutien ?

Nous (Wallonie-Bruxelles international – WBI) soutenons des projets de coopération entre un porteur de projet en Wallonie ou à Bruxelles et un porteur de projet au Chili. Le projet peut avoir une dimension tripartite, entre un partenaire de Wallonie-Bruxelles, un partenaire chilien et un autre partenaire sud-américain : le financement de Wallonie-Bruxelles restera exclusivement de ou vers le Chili.

Ces projets de coopération peuvent concerner différents axes prioritaires et doivent engendrer des retombées favorables pour la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Chili.

### Quels sont les objectifs du soutien ?

**Les objectifs généraux et spécifiques de la coopération entre les entités de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles** sont :

* de promouvoir ses intérêts et de valoriser ses compétences
* en consolidant la diversité culturelle;
* en assurant la promotion de son expertise dans différents secteurs;
* en développant l’expérience professionnelle des jeunes et la formation tout au long de la vie ;
* de soutenir les projets des intervenants de Wallonie Bruxelles dans la mesure où ils concourent au développement de la société et spécialement à celui de l’emploi ;
* de soutenir l’internationalisation des opérateurs en valorisant Wallonie-Bruxelles comme espace de dynamisme culturel, scientifique et économique;
* de favoriser la relance économique post-pandémie COVID.

### Quel est le contexte du soutien ?

En juillet 1997, un Accord-cadre de coopération entre, d’une part, le Gouvernement de la République du Chili et, d’autre part, le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique a été signé. Le champ de cet accord couvre l’ensemble des compétences des entités fédérées citées.

Dans ce cadre, les Entités développent une coopération riche et diversifiée, qui implique les organismes publics d’enseignement, de recherche et la société. Tous les trois ans, après appel à projets, une réunion de la Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Chili permet d’établir un programme de projets de coopération, choisis bilatéralement sur base d’un classement des jurys. La prochaine réunion de la Commission mixte permanente est prévue à Santiago du Chili la semaine du 12 décembre 2022.

Le présent appel à projets est lancé afin de préparer la sélection de projets qui devront être co-déposés et envoyés, par l’opérateur de Wallonie-Bruxelles auprès de WBI (Wallonie-Bruxelles international) au plus tard le **30 septembre 2022**.

## Durée du soutien

Notre soutien s’étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

# Votre projet

## Axes prioritaires de votre projet

|  |
| --- |
| La priorité sera accordée aux projets en lien avec les secteurs ciblés suivants, sans toutefois exclure les projets porteurs qui concerneraient d’autres secteurs.   * **Culture** :   + Cinéma et industries créatives ;   + Littérature. * **Académique** :   + Coopération entre EES ;   + Échanges d’expertises ;   + Mobilité étudiante ;   + Enseignement du français langue étrangère. * **Recherche & innovation :**   + Les innovations pour une santé renforcée ;   + Les systèmes énergétiques et habitat durables ;   + Les chaines agroalimentaires du futur ;   + Gestion innovante de l'environnement ;   + Les matériaux circulaires ;   + L’aéronautique et l’espace ;   + Les mines ;   + Le digital. * **Droits humains** : avec une attention particulière sur la question du droit des immigrés et du droit des femmes. |

## Durée de votre projet

Si vous le souhaitez, votre projet peut se poursuivre au-delà de la durée de notre soutien.

## Lieu de votre projet

Votre projet doit se développer en Wallonie-Bruxelles et concerner un partenaire situé au Chili. Il peut également concerner un partenaire d’un autre pays du continent sud-américain en plus du partenaire chilien.

# Les conditions

## Conditions de recevabilité

### A quelles condtitions de recevabilité devez-vous répondre ?

Vous devez être **situé**en**Wallonie ou**à**Bruxelles** (dans les compétences de la FWB).

Vous devez aussi être **reconnu** par les Entités.

### A quelles conditions doit répondre votre partenaire ?

Votre partenaire chilien doit répondre aux conditions de recevabilité indiquées par l’AGCID.

Pour plus d’informations, consulter le lien suivant : <https://www.agci.cl/>

### A quelles conditions de recevabilité doit répondre votre projet ?

Votre projet doit :

* être **co-déposé** : vous devez nous adresser votre demande en français et votre partenaire doit adresser sa demande à l’AGCID ;
* favoriser les échanges à long terme entre Wallonie-Bruxelles et le Chili ;
* produire des retombées tangibles et mutuellement bénéfiques pour vous et votre partenaire ;
* produire des retombées à court ou moyen terme pour Wallonie-Bruxelles.

## Critères de sélection

### Comment est évalué votre partenaire ?

Votre partenaire chilien est évalué selon les conditions d’évaluation de l’AGCID.

Pour plus d’informations, consulter le lien suivant : <https://www.agci.cl/>

### Comment est évaluée votre coopération ?

Les projets soumis seront évalués selon ces critères :

* Pertinence du projet soumis au regard des objectifs et des secteurs prioritaires de la coopération, ainsi que des priorités gouvernementales;
* Adéquation entre les objectifs poursuivis et les résultats attendus, pertinence de la démarche;
* Aspect novateur du projet proposé;
* Réalisme des objectifs du projet au regard du plan de travail et de l’échéancier soumis;
* Qualité des équipes, des porteurs de projets;
* Qualité du montage financier;
* Retombées attendues pour l’opérateur, pour Wallonie-Bruxelles et pour la coopération Chili/Wallonie-Bruxelles;
* Potentiel de pérennisation du projet et création ou consolidation de partenariats et de réseaux;
* Visibilité prévue et mise en valeur du projet et des résultats (parution d’articles, colloques, conférences);
* Rayonnement de Wallonie-Bruxelles à l’international;
* Cohésion des activités et des étapes de réalisation;
* Prise en considération des principes de développement durable des gouvernements respectifs.

# Critères spécifiques pour le secteur Recherche et Innovation

* Apport du ou des partenaires et complémentarité de l’expertise;
* Les valorisations et potentiels économiques de la recherche ;
* Potentiel d’extension de la collaboration bilatérale à des programmes internationaux (ex : programme Horizon Europe, Adelante, etc.).

### Comment votre projet est-il évalué ?

Votre projet est évalué en fonction de/du :

* sa **clarté** ;
* son caractère particulièrement **innovant**, structurant et en lien avec l’avenir et le développement de nos sociétés ;
* le **réalisme** et la **qualité**de votre plan de travail ;
* l’efficacité et la pertinence de vos actions prévues ;
* la **valorisation** possible de vos **résultats** et des **retombées** prévisibles ;
* la **rigueur** de votre **plan financier** ;
* la **pertinence** des **objectifs** visés.

Pour les projets en matière scientifique, nous privilégions :

* le développement de la recherche avec une valorisation menant vers la recherche appliquée ou de développement économique ;
* les projets de recherche d’envergure et structurants.

## Exclusions

Votre **projet** ne**peut pas** :

* concerner la solidarité internationale ;
* être de nature individuelle ou unilatérale, comme les tournées de spectacle.

# La subvention

## Subvention

### Quelle subvention ?

* **Missions**

Le soutien est une intervention **partielle** dans les frais de :

* Déplacements au Chili
* Séjour au Chili
* Rencontres virtuelles

Les frais de **déplacement au Chili** comprennent :

* les billets d’avion en classe économique ;
* les frais allers-retours de transfert domicile / hôtel – aéroport

Les frais de **séjour** comprennent :

* les frais de logement ;
* les frais de repas/ boissons, le frais de transport hormis les transferts aéroport, les communications téléphoniques et le Data.

Ces frais doivent servir à se rendre au Chili et sont plafonnés en fonction de la durée de la mission :

* 7 jours : 2550€ :
* 10 jours : 3000€ ;
* 14 jours : 3600€ ;
* 21 jours : 4650€ ;
* 28 jours : 5700€.
* **Bourses**

En cas de séjour d’un opérateur chilien en Wallonie-Bruxelles :

1. Pour les **séjours de recherche (séjour de courte durée, entre 1 mois et 6 mois maximum)** et les **bourses de spécialisation (séjour de longue durée, 10 à 12 mois minimum)**, l’indemnité mensuelle forfaitaire s’élève à de 1012,32 € (montant indexé annuellement au 1er septembre) couvrant les frais de séjour et de logement ;
2. Frais d’inscription, le cas échéant ;
3. Assurance en soins de santé de type subrogation de mutuelle (en fonction du pays) et responsabilité civile ;
4. Frais de déplacement locaux ou de matériel didactique à concurrence de 24,79 €/mois à justifier ;
5. Frais de logement à concurrence de 400€/mois à justifier ;
6. Remboursement des frais de covid à concurrence de 200€ maximum à jutsifier.

Dans ce cas, le déplacement international est à charge de la partie chilienne.

En cas de séjour d’un opérateur de Wallonie-Bruxelles au Chili :

Wallonie-Bruxelles International intervient uniquement dans le payement du billet d’avion A/R en classe économique.

La bourse est à charge de l’opérateur chilien

* **Autres frais pouvant également être pris en charge (plafonné à 1000€/an) :**

Vous avez la possibilité de consacrer un montant maximum de 1000 € par année pour des frais divers en lieu et place de la deuxième mission annuelle souhaitée.

Types de frais divers admissibles :

* Organisation de webinaires (montage, placement de contenus, frais de facilitateurs), enregistrement, la traduction ou la diffusion de capsules vidéo;
* Publications, traduction, communication.

Attention, les frais admissibles doivent être facturés par des prestataires extérieurs et justifiés par une facture.

### Quel est le montant de la subvention ?

Chaque Entité finance (partiellement) des missions, bourses ou frais divers.

* Pour votre organisme

Nous intervenons dans vos frais pour un montant défini par mission, pour l’accueil de Chiliens dans le cadre d’une bourse, pour la prise en charge du billet d’avions dans le cadre d’une bourse vers le Chili ou des frais divers.

### Qui est le bénéficiaire de la subvention ?

Nous remboursons auprès de votre organisme les frais mentionnés dans ce formulaire, exclusivement.

Il ne sera pas possible de financer l’accueil de votre partenaire en Wallonie-Bruxelles dans le cadre de missions.

Les frais de mission en Wallonie ou à Bruxelles de votre partenaire chilien sont eux, pris en charge par la partie chilienne.

### Quels points d’attention ?

Le projet peut bénéficier de financements complémentaires d’autres organismes. Mais les frais que nous prenons en charge ne peuvent pas être pris en charge par d’autres organismes.

Pour bénéficier de notre soutien, **il est impératif** d’avoir reçu la subvention avant votre départ au Chili.

## Modalités de paiement

Si votre projet est retenu, nous vous inviterons chaque année à nous indiquer le nombre de missions et frais divers confirmés afin de rédiger un Arrêté de subvention pour l’année civile. Une première **tranche** de **75%** de la subvention accordée vous est automatiquement versée **avant** votre premier déplacement au Chili.

Le **reste** de la subvention vous est payé à la **fin de l’ensemble des missions prévues chaque année**, sur base du dossier comptable complet et d’un rapport d’activité final.

Les modalités précises vous seront expliquées si le soutien vous est accordé. Un vademecum concernant les Bourses vous sera également fourni (la procédure d’obtention des bourses est différente).

# Votre demande

## Procédure d’introduction de votre demande

### A quelle date introduire votre demande ?

Vous et votre partenaire devez introduire votre demande **au plus tard** le **30 septembre 2022 à 23h59.**

### Comment devez-vous envoyer votre projet ?

* Vous devez nous envoyer votre projet :

1) **sous format word**  par **courriel** à Monsieur **Didier De Leeuw**, à l’adresse suivante : [d.deleeuw@wbi.be](mailto:d.deleeuw@wbi.be)

2) par courrier signé en original (par le responsable de l’organisme) à : WBI – Alexandre Gofflot, Place Sainctelette, 2 – 1080 Bruxelles

* Votre partenaire doit envoyer son projet selon les modalités de l’AGCID

Les informations sont disponibles au lien suivant : <https://www.agci.cl/>

### Dans quelle langue devez-vous introduire votre demande ?

Vous devez compléter les champs libres du formulaire de demande en **français**.

**Pour les EES**, les documents doivent être signés par le Rectorat ou la Direction et transmis via les bureaux des Relations internationales, selon le règlement interne en vigueur au sein de l’EES.

### Votre partenaire

Votre partenaire doit respecter la procédure de demande imposée par l’AGCID.

## Points d’attention

La **rédaction** du formulaire peut être partiellement **commune** sauf en ce qui concerne les retombées attendues.

**Seul le formulaire WBI doit être utilisé pour l’opérateur de Wallonie-Bruxelles**

# Notre décision

## Modalités de la décision

Notre décision se déroule en **2 étapes** l’une après l’autre :

* La soumission à un jury.
* La sélection par la CMP Wallonie-Bruxelles/Chili lors d’une réunion bilatérale, mi-décembre 2022

## Personnes en charge de la sélection

Votre sélection est effectuée par :

* un jury composé d’experts extérieurs ;
* la CMP Wallonie-Bruxelles/Chili composée des membres des administrations de Wallonie-Bruxelles et du Chili.

## Communication de la décision

Nous vous informons de notre décision par courriel, dans le **mois qui suit la réunion** de la **CMP** Wallonie Bruxelles/Chili. 

Et si le soutien est accordé ?

## Comment allez-vous recevoir le soutien ?

Chaque année, une première **tranche de 75 %** de la somme octroyée sera versée automatiquement sur le compte bancaire du bénéficiaire de la subvention.

Le **solde de 25 %** sera remboursé sur la base de l’envoi par courrier postal, de la déclaration de créance finale, pièces justificatives et rapport d’activités.

## Quelles sont vos obligations ?

### Utiliser la subvention pour couvrir les frais de mobilité et séjour

La subvention est destinée à couvrir vos frais de déplacement au Chili, vos frais de séjour et vos frais liés aux rencontres virtuelles avec votre partenaire.

Seules les dépenses réalisées pendant la période d’éligibilité seront couvertes. La période d’éligibilité est mentionée dans l’arrêté ministériel de subvention.

### Envoyer les déclarations de créance

* Pour le solde, vous devez envoyer **par courrier postal** :
* La déclaration de créance;
* la déclaration sur l’honneur de la conformité des justificatifs ;
* Les preuves de paiement hormis pour les frais de subsistance ;
* le rapport de fin de projet.

Le tout doit être envoyé **en original et sous pli postal** à cette adresse :

Madame Pascale Delcomminette, administratrice générale

Place Sainctelette, 2

B – 1080 Bruxelles

### Conserver les documents et preuves de paiement originaux

* Les **frais de mobilité**
* Billet d’avion en classe économique
* Une facture classique d’agence de voyage originale

OU

* Une confirmation de réservation de billet d’avion accompagnée d’une preuve de paiement (copie d’extrait de compte bancaire ou décompte de carte de crédit) par la personne ou l’organisme bénéficiaire de la subvention.
* Transferts domicile/aéroport aller-retour et parking
* Les tickets originaux (date et montant total). En cas d’utilisation d’un véhicule privé, le remboursement est fixé à 0,4046 Eur/km
* Transports au Chili
* Les frais de transport A/R entre l’aéroport et le lieu de résidence ;
* Eventuellement les transferts entre villes si prévu dans le projet
* Le **logement**
* Une facture d’hôtel originale

ou

* La confirmation de la réservation avec la preuve du paiement (extrait de compte ou décompte visa) par la personne ou l’organisme bénéficiaire de la subvention
* Les **frais de séjour** : octroi d’un per diem par jour de présence effective sur le territoire.
* **Les frais de rencontres virtuelles** : l’organisation de webinaires, l’enregistrement, la traduction ou la diffusion de capsules vidéo ;
* **Les autres frais admissibles :** frais pour l’organisation d’événements (sauf achat de matériel), frais de promotion, de publications, de traduction ou de communications.

Pour l’ensemble de ces frais, vous devez fournir un récapitulatif de décompte. Les pièces seront numérotées et collées pour faciliter le scan.

Pour justifier le taux de change, vous pouvez utiliser la carte de crédit ou convertir les sommes via le site [www.oanda.com](http://www.oanda.com). La conversion se fait au taux du jour qui figure sur la facture ou ticket.

### Faire un rapport de fin de projet

Un modèle de rapport vous sera communiqué.

### Indiquer la mention de soutien WBI

Tout document rendu public relatif à votre activité doit porter la mention :

« Avec le soutien de Wallonie-Bruxelles International »

### 

## La date finale

Vous devez envoyer tous les documents au plus tard à la date mentionnée dans la subvention.

Le délai doit impérativement être respecté afin que nous puissions clôturer le dossier avant le terme de la subvention.

# Contact

|  |  |
| --- | --- |
| Wallonie-Bruxelles International  **Service Relations bilatérales** | |
| UtilisateurMonsieur Didier DE LEEUW  Monsieur Alexandre GOFFLOT | Combiné02/421.83.20  02/421.86.25 |
| Enveloppe ouvertePlace Sainctelette, 2  B - 1080 Bruxelles  Belgique | Courrier[d.deleeuw@wbi.be](mailto:d.deleeuw@wbi.be)  [a.gofflot@wbi.be](mailto:a.gofflot@wbi.be) |